

Mai 2015

PROGRAMME DE
TRAVAIL ANNUEL
2015

Amendement 1



En ce qui concerne les transferts budgétaires proposées en 2015, les sections et les annexes suivantes du programme de travail annuel 2015 ont été modifiés :

Section 5 – Les projets de FRA en 2015

Les fiches projets suivants sont inclus la nouvelle proposition de budget :

5.1.1	Formes graves d' exploitation de la main-d'oeuvre
5.6.3	Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»
5.7.4	Manuel sur l'accès à la justice en Europe
5.7.7	Le droit à l'interprétation et la traduction et le droit à l'information dans les procédures pénales dans l'UE
5.11.1	Collecte de données complémentaires pour la formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve pour les parties prenantes

Annexe I – Allocation des ressources humaines

Selon le budget de l'UE adoptée pour 2015, le tableau des effectifs de FRA a été réduit de 2 postes (de 75 agents temporaires à 73): Cette réduction se reflète dans le tableau de l' annexe I du PTA. Un poste d'agent temporaire a été annulée par les activités opérationnelles et un post par les activités de soutien.

Annexe III – Décision de Financement

La décision de financement relative au projet affecté par le transfert budgétaire proposée a été modifiée en conséquence.

ON-GOING Fiche projet 5.1.1

Première priorité

Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre

Description

La Charte des droits fondamentaux de l'UE interdit à l'article 5 l'esclavage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire. De même, l'article 31 souligne que tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité. En outre, d'autres violations des droits fondamentaux accompagnent souvent les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre. Différents groupes de ressortissants de l'UE et de pays hors UE sont exposés à des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, qui peuvent toucher des secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment, le travail domestique, la restauration, le nettoyage, l'entretien et l'industrie agro-alimentaire, et englober divers abus comme le fait d'être contraint à des horaires extrêmement lourds ou le fait d'être confiné dans un logement insalubre sans pouvoir en partir. Certains recruteurs sauvages et agences de travail intérimaire contribuent à mettre ces travailleurs dans une situation d'exploitation extrême de la main-d'œuvre. Le projet s'appuiera sur les recherches précédemment menées par la FRA, notamment sur le rapport sur les migrants en situation irrégulière employés comme domestiques, et sera associé aux travaux concernant les droits des victimes et les aides en leur faveur. La directive prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs (2009/52/CE) et la directive relative à la traite des êtres humains (2011/36/UE) feront office de valeurs de référence dans ces recherches. Le projet de directive relatif aux travailleurs saisonniers (COM(2010) 379 final) pourra également être pris en compte si nécessaire. Les rapports sur les États membres de l'UE rédigés par le groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) seront considérés comme une source d'informations. Vu la nature illégale de l'exploitation du travail et la vulnérabilité de ses victimes, composées de ressortissants de l'UE et de pays hors UE, cette exploitation demeure en grande partie non détectée et non signalée par les victimes. Si les victimes appartiennent à des minorités ethniques telles que les Roms, ce facteur va limiter encore plus leur accès à la justice. En même temps, l'absence de contrôles suffisants pour que des autorités, telles que les services d'inspection du travail, enquêtent sur les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, empêche ces abus d'être révélés. Les victimes d'une grave exploitation du travail ont le droit d'introduire des demandes de rémunération et d'indemnisation en réparation des violations de leurs droits, ainsi que d'engager des poursuites pénales. L'absence de définitions juridiques ou d'aide juridique peut entraver l'accès des victimes à la justice. Il apparaît qu'il s'agit là d'un aspect qui justifie de plus amples recherches sur la nature de ce phénomène et les réponses à y apporter dans l'UE, notamment dans des domaines autres que le trafic sexuel, qui a déjà fait l'objet de nombreuses recherches plus largement jusqu'à présent. En outre, les études serviront en partie à l'élaboration d'un «outil d'évaluation des droits fondamentaux dans les politiques de lutte contre la traite des êtres humains et les actions connexes», tel que prévu dans la «stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016». Pour la création de cet outil une comparaison des outils existants sera réalisée afin de garantir une approche multidimensionnelle de la problématique de la traite des êtres humains et de refléter spécifiquement les différentes formes d'exploitation et les aspects relatifs au genre pertinents dans ce contexte.

Objectifs

- Recueillir des informations dans les États membres de l'UE sur la situation des victimes des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE, en mettant l'accent sur les facteurs permettant aux victimes de formes graves d'exploitation par le travail d'accéder à la justice, ainsi que sur les facteurs entravant l'accès à la justice. Identifier les bonnes pratiques existantes qui peuvent potentiellement servir de modèles à l'identification des violations des droits fondamentaux dans le domaine des formes extrêmes d'exploitation par le travail.
- Recenser les bonnes pratiques existantes pouvant servir de modèles pour l'identification des violations de droits fondamentaux dans le domaine de l'exploitation extrême de la main-d'œuvre.
- Contribuer à l'élaboration d'un «outil d'évaluation des droits fondamentaux dans les politiques de lutte contre la traite des êtres humains et les actions connexes», tel que prévu dans la «stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016».

Produits globaux

- Publication d'un rapport comparatif basé sur les résultats de recherche.
- Engagement auprès des parties prenantes dans la diffusion ciblée des résultats de recherche.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2011, la FRA a collecté des données et publié des rapports sur la situation des migrants en situation irrégulière dans l'UE, où certains cas d'exploitation extrême de la main-d'œuvre ont été identifiés, notamment dans le cadre du travail domestique. Sur cette base, un projet a été engagé concernant l'exploitation extrême de la main-d'œuvre, à la recherche à partir de 2013. Les conclusions du projet seront publiées courant 2015.

En parallèle, en 2014, l'agence (en partenariat avec la Commission) a publié un manuel sur la tutelle des enfants privés de garde parentale, qui portait sur les besoins spécifiques des enfants victimes de traite.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Inspections du travail, agents de santé et de sécurité, agences de recrutement et de placement, représentants de secteurs tels que l'agriculture.
- Agences de l'Union européenne, notamment celles intervenant dans les domaines de l'emploi et des conditions de vie et de travail.
- États membres.

Activités prévues pour 2015

- Publication d'un rapport comparatif basé sur les résultats de recherche.
- Dissémination ciblée et suivi des résultats des travaux de recherches

Produits prévus pour 2015

- Traduction de rapports
- Présentation des résultats des travaux de recherche

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2015:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	185,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	1,130,000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2013		

ON-GOING Fiche projet 5.6.3

Première priorité

Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche grâce à l'engagement ciblé avec les principales parties prenantes afin de s'assurer que les preuves leur sont fournies et alimentent leurs processus politiques. Par exemple, en 2014, l'agence a participé aux réunions coordonnées par l'EASO sur la tutelle des enfants non accompagnés dans un contexte de migration ou d'asile. Les travaux entrepris par l'agence entre 2013 et 2014 en réponse à une demande spécifique de la Commission, visant à cartographier les systèmes de protection de l'enfant seront achevés et publiés.

En 2015, la FRA publiera les résultats de son projet sur les «Enfants handicapés: violence et hostilité ciblées». Elle mènera des travaux préparatoires sur des questions liées au bien-être et à la pauvreté de l'enfant en étroite coopération avec la Commission afin d'identifier les besoins de données et de préparer l'élaboration d'indicateurs sur les droits en se basant sur le cadre de suivi annexé dans la recommandation de la Commission «Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité». Le travail portera tout particulièrement sur les enfants exposés à de multiples inégalités, tels que les enfants de migrants ou issus de minorités ethniques, en particulier les enfants roms exposés au risque de marginalisation, ainsi que les enfants présentant des besoins spécifiques ou souffrant de handicaps, les enfants faisant l'objet d'une prise en charge alternative et les enfants des rues.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants comme dans le domaine de la protection des données, par exemple.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées, selon les besoins.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité/Médiateurs pour enfants

- Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
- Société civile
- Organisations professionnelles

Activités prévues pour 2015

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2015

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Publication des résultats du projet «Les enfants handicapés» et mise à jour d'une sélection de publications (ou de parties de celles-ci).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Développer et affiner les indicateurs sur les droits de l'enfant relatifs aux résultats du processus structurel en matière de protection et de soins nécessaires à son bien-être, en étroite collaboration avec les services de la Commission.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2015:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	205,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

RÉSERVES OPÉRATIONNELLES**NEW** Fiche projet 5.7.4

Première priorité

Manuel sur l'accès à la justice en Europe**Description**

L'accès à la justice est un droit fondamental essentiel consacré avant tout à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. L'accès à la justice permet aux victimes de violations des droits fondamentaux de faire respecter leurs droits de manière effective ou de faire réparer les préjudices subis, quelle que soit la nature du droit (civique et politique ou économique et social). Toutefois, les recherches de la FRA montrent que l'accès à la justice est problématique dans un certain nombre d'États membres de l'UE en raison de plusieurs facteurs, dont le manque de connaissances quant aux voies possibles pour accéder à la justice. Dans ce contexte, le manuel sur l'accès à la justice en Europe représente un outil utile pour remédier à ce problème.

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le groupe d'experts du Conseil de l'Europe, est le partenaire pour la mise en œuvre de ce projet (la décision de la CEPEJ doit être officiellement adoptée lors de sa réunion plénière en décembre 2013). La FRA collaborera également avec la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et consultera d'autres parties prenantes, dont la Commission européenne, et des intermédiaires, tels que des groupes de soutien pour les victimes au niveau européen et national. Les questions couvertes par le manuel pourraient comprendre des aspects substantiels, procéduraux et institutionnels de la justice, provenant de divers domaines, dont celui de la non-discrimination ou ceux ayant une approche plus progressiste de l'accès à la justice, dont les procédures environnementales ou relatives à la protection des consommateurs. L'objectif est de se concentrer en particulier sur les règlements et normes au niveau européen dans le domaine de l'accès à la justice au sens large, (éventuellement) couvrant des aspects tant judiciaires qu'extrajudiciaires, tels que reflétés dans la jurisprudence nationale et européenne.

Objectifs

L'objectif principal du projet est de sensibiliser et informer les professionnels du droit impliqués dans les procédures judiciaires ainsi que les intermédiaires, tels que les organisations de la société civile, concernant les normes existantes et les garanties en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice tels que reflétés dans la jurisprudence nationale et européenne.

Produits globaux

Le résultat du projet sera un manuel sur l'accès à la justice en Europe. Ce manuel proposera un résumé et une analyse pertinents (dans une sélection de langues de l'UE) de la jurisprudence pertinente de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme, complétée, lorsque les données sont disponibles, de la jurisprudence nationale, concernant certains sujets touchant à l'accès à la justice.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Ce projet s'appuie sur la méthodologie utilisée pour les projets joints FRA-Conseil de l'Europe (tout particulièrement la CEDH) antérieurs qui ont permis la publication de manuels de droit européen en matière de non-discrimination (2011), en matière d'asile, de frontières et d'immigration (2013), sur la législation européenne en matière de protection des données (2014) et sur la jurisprudence européenne à

venir en matière de droits de l'enfant. En outre, le manuel contribuera aux divers projets à venir et déjà achevés entrepris par la FRA dans le domaine de l'accès à la justice, dont les projets «CLARITY» et «services de soutien aux victimes» et les deux rapports de la FRA sur l'accès à la justice publiés en 2011 et 2012.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Juges
- Praticiens de droit impliqués dans les procédures judiciaires
- Intermédiaires tels que les ONG et d'autres organismes impliqués dans l'aide aux victimes concernant l'accès à la justice, y compris par les conseils juridiques

Activités prévues pour 2015

- Des activités de communication et de sensibilisation pour les parties prenantes spécifiques au projet seront élaborées. Une consultation avec les parties prenantes aura lieu au début de l'année
- Analyse interne et sélection d'extraits de jugements et décisions clés rendues par la CEDH et la CJUE dans le domaine de l'accès à la justice
- La préparation de manuel en collaboration avec les partenaires du projet
- Version pilote en ligne et dynamique du manuel

Produits prévus pour 2015

- Projet de manuel sur l'accès à la justice en Europe
- Version projet en ligne et dynamique du manuel
- Traductions

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2015:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	108,687 €	-	343,000 €
Budget total des années précédentes	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2015		

RÉSERVES OPÉRATIONNELLES

ON-GOING Fiche projet 5.7.7

Première priorité

Le droit à l'interprétation et la traduction et le droit à l'information dans les procédures pénales dans l'UE

Description

Remarque: la Commission européenne a demandé à la FRA d'entreprendre cette recherche. Ce projet vise à fournir des conseils fondés sur des éléments probants aux institutions et aux États membres de l'UE concernant les droits procéduraux accordés dans le cadre de procédures pénales, en particulier les droits à l'interprétation, à la traduction et à l'information dans le cadre des procédures pénales. Il recensera les pratiques encourageantes et les possibilités qu'offre la législation de l'Union dans le contexte de la feuille de route relative aux droits procéduraux accordés dans le cadre des procédures pénales.

Le projet se base spécifiquement sur la directive 2010/64/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales et la directive 2012/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales. Ces directives contribuent au bon fonctionnement de la coopération judiciaire dans l'UE en établissant des normes communes de protection des droits procéduraux spécifiques. Ces droits donnent aux personnes suspectées ou poursuivies la possibilité de suivre le déroulement de procédures judiciaires transfrontalières et d'y participer activement, conformément aux normes et garanties internationales existantes, en particulier celles relatives au droit à un procès équitable consacré à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après la « Charte de l'Union ») et à l'article 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (ci-après la « CEDH »).

D'ici 2015, les États membres devraient avoir transposé les deux directives dans leur législation nationale. Le projet présentera un aperçu des pratiques encourageantes appliquées dans l'UE-28 à cet égard. Il mettra également l'accent sur les normes pertinentes de l'UE (dont la Charte de l'Union), ainsi que sur celles du Conseil de l'Europe et des Nations Unies.

Objectifs

- Examiner les pratiques encourageantes et les possibilités en matière d'application des droits à l'interprétation, à la traduction et à l'information dans les procédures pénales et les implications pour les droits fondamentaux des personnes concernées.
- Recenser les pratiques encourageantes susceptibles d'être utilisées par les institutions et organes européens et les États membres.

Résultats globaux

- Discours et documents succincts comme base pour les discussions politiques/conférences pertinentes
- Analyse juridique comparative et rapport de synthèse

Activités et résultats réalisés à ce jour

- La recherche interne a été menée en 2014
- Le contrat de recherche dans les États membres de l'UE a été lancé en 2014
- Exploiter le travail de l'agence dans le domaine de l'accès à la justice, en particulier ses travaux dans le domaine des droits des victimes de crimes et ses avis, notamment sur une proposition

visant à établir un Parquet européen, sur la confiscation des produits du crime et sur le projet de directive concernant la décision d'instruction européenne.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions et organes de l'UE
- États membres
- Professionnels du droit et ONG, dont des associations et réseaux professionnels concernés aux niveaux national et européen

Activités prévues en 2015

- Achèvement de la recherche sur tous les États membres de l'UE (si non concernés en 2014)
- Analyse comparative des données FRANET
- Finalisation de l'analyse juridique comparative
- Consultation sous forme d'examen par les pairs avec des experts clés d'ici la fin de l'année 2015

Résultats escomptés en 2015

- Document(s) succinct(s) établi(s) sur la base des premiers résultats comparatifs à présenter lors des séminaires/conférences pertinents fin 2015.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2015 :	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	30,000 €	-	-
Budget total pour l'exercice précédent	77,500 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

RÉSERVES OPÉRATIONNELLES

Fiche projet 5.11.1

Première priorité

Collecte de données complémentaires pour la formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve pour les parties prenantes

Description

Le travail de recherche de la FRA ainsi que ses activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés dans le cadre de postes de projet spécifiques. Dans ce cadre, les affectations sont destinées à couvrir des prestations et des mesures portant sur des questions et des événements survenant durant l'exercice financier en cours, par exemple des réactions aux requêtes de parties prenantes demandant l'aide et l'expertise de l'Agence, des réponses à des demandes en vue d'événements conjoints (par exemple par les présidences du Conseil de l'UE), des données ou informations complémentaires requises par des projets de recherche qu'il n'était pas possible de prévoir, des données et des informations complémentaires pour le rapport annuel, des réunions ad hoc d'experts, y compris des réunions générales d'information/coordination avec les contractants FRANET. Voici quelques exemples récents de demandes ad hoc de ce type

- Le rapport «Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010» préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011
- Le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise «La protection des victimes: Comment agir dans l'avenir?» (mars 2011)
- La conférence «Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne» en coopération avec la Présidence danoise, prévue en mars 2012
- Réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux
- Contributions d'experts à des conférences et des événements de l'UE sur des sujets liés aux droits fondamentaux

Objectifs

Tous les objectifs de la FRA peuvent être poursuivis à travers cette activité.

Bénéficiaires et groupes cibles

Différentes parties prenantes de la FRA selon le thème

Activités prévues pour 2015

- Des activités de collecte des données seront mises en œuvre, selon l'évolution des besoins.
- Développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes
- Diffusion ciblée de produits de communication ad hoc, selon l'évolution des besoins

Ressources financières allouées au projet

	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2015:	212,937.64 €	-	55.000 €
Budget total de l'année précédente	105,000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

ANNEX III: DECISIONS DE FINANCEMENT

Domaine d'activité	Allocation des Ressources humaines (2015)			
	TA	CA	SNE	Total HR
Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile	6.46	0.86	0.20	7.52
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	1.71	0.90	0.95	3.56
Racisme, xénophobie et intolérance associée	1.61	0.05	1.10	2.76
Intégration des Roms	2.86	1.75	1.85	6.46
Discrimination	4.09	2.31	0.00	6.40
Droits de l'enfant	3.39	0.29	1.30	4.98
Accès à la justice	5.52	1.94	0.85	8.31
Victimes de la criminalité	0.81	0.39	0.00	1.20
Projets ou activités à caractère transversal couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	20.12	6.73	1.61	28.46
Organes de l'Agence et mécanismes de consultation	3.74	1.63	0.14	5.51
Réserves opérationnelles	0.55	0.15	0.00	0.70
Total des activités opérationnelles	50.85	17.00	8.00	75.85
Total des activités de soutien	22.15	12.00	1.00	35.15
TOTAL	73.00	29.00	9.00	111.00

ANNEX III: DECISIONS DE FINANCEMENT

Immigration et intégration des migrants, visas et contrôles aux frontières, asile	
Base juridique:	Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3230
Fiche projet 5.1.1	FORMES GRAVES D'EXPLOITATION DE LA MAIN D'OEUVRE
Objectifs :	Voir PTA 2015 page 25
Budget :	185,000 €
Description de l'action :	Publication et communication des résultats
Objet des contrats envisagés :	Édition et publication
Type de contrats :	Contrat de service basé sur le contrat-cadre et sur l'accord de niveau de service avec l'Office des publications (OP)
Type de marché :	Contrats spécifiques
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	1 ^{er} – 3 ^e trimestre 2015
Budget indicatif pour la passation de marché:	170,000 €
Description de l'action :	Missions
Objet des contrats envisagés :	Services d'agences de voyage
Type de contrats :	Utilisation de contrat existant pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	s/o.
Nombre de contrats envisagés :	s/o.
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	s/o.
Budget indicatif pour la passation de marché :	15,000 €

Les Droits de l'Enfant	
Base juridique :	Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3350
Fiche projet 5.6.3	ACTIVITÉS SUPPLEMENTAIRES DANS LE DOMAINES DES « DROITS DE L'ENFANT »
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 43
Budget:	€205,000
Description de l'action :	Évènement haut niveau avec presidency letton: quatrième trimestre
Objet des contrats envisagés :	Réunion
Types de contrats :	Contrats cadres
Type de marché :	Contracts
Nombre de contrats envisagés :	3
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Évènement haut niveau avec presidency letton: quatrième trimestre
Budget indicatif pour la passation de marché :	€ 30,000
Description de l'action :	En 2015 un de l'accent de l'Agence aura la communication et l'engagement des parties prenantes du travail européenne et nationales du secteur RoC et de la production qui comprendra des missions régulières ainsi que des résultats des projets de plans de travail annuels précédents, y compris la mise en page, l'impression et les traductions de documents de discussion sur la analyse des systèmes de protection des enfants et les

ANNEX III: DECISIONS DE FINANCEMENT

	enfants handicapés; réunions sont prévues dans la préparation de projet PTA 2016 sur le bien-être et la pauvreté de les enfants
Objet des contrats envisagés :	Missions, réunions et documents de discussion
Types de contrats :	Contrats cadres
Type de marché :	Contracts
Nombre de contrats envisagés :	6
	Missions: toute l'année
	Réunions des parties prenantes: deuxième et quatrième trimestres
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Cartographie des systèmes de protection de l'enfance: deuxième trimestre
	Enfants handicapés: troisième trimestre
Budget indicatif pour la passation de marché :	€175,000

Accès à la justice, y compris la coopération judiciaire	
Base juridique :	Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007
Budget line:	B0-3620
Fiche projet 5.7.4	MANUEL SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE EN EUROPE
Objectifs:	Voir PTA page 47.
Budget 1 ^e priorité:	€ 108,687
Description de l'action:	Consultation des parties prenantes et de la recherche, pilotage de la version en ligne, possibilité de mise en page et d'impression et traduction urgente en FR et DE
Objet des contrats envisagés :	Recherche, édition et production, traduction
Type de contrats:	Contrat de service
Type de marché:	Procédure négociée (recherche); Contrats spécifiques (édition et production, traduction)
Nombre de contrats envisagés :	Un
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Procédure négociée: 1er trimestre 2015 (la procédure a été lancée en Octobre 2014 et a été achevée en Janvier 2015); Contrats spécifiques: 4ème trimestre 2015
Budget indicatif pour la passation de marché :	€ 108,687
Budget 3^e priorité:	€ 343,000
Description de l'action :	Traduction normale à tous les langues autres (19) de l'UE
Objet des contrats envisagés :	Contrat de service basé sur le contrat cadre
Types de contrats:	Contrat de service basé sur le contrat cadre
Type de marché:	Specific contracts
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	4ème trimestre 2015
Budget indicatif pour la passation de marché :	€ 343,000
Fiche projet 5.7.7	LE DROIT À L'INTERPRÉTATION, À LA TRADUCTION ET À L'INFORMATION DANS LE CADRE DES PROCÉDURES PÉNALES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE
Objectifs :	Voir PTA 2015 page 50
Budget:	€30,000
Description de l'action:	Frais de missions, édition et production
Objet des contrats envisagés :	
Type de contrats:	Contracts cadre existante

ANNEX III: DECISIONS DE FINANCEMENT

Type de marché:	Contrats spécifiques
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Troisième au quatrième trimestre de 2015
Budget indicatif pour la passation de marché :	€30,000

Réserves opérationnelles	
Base juridique :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3900
Fiche projet 5.11.1	COLLECTE DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR LA FORMULATION DE CONSEILS FONDÉS SUR DES ÉLÉMENTS PROBANTS AUX PARTIES PRENANTES
Objectifs :	Voir PTA 2015 page 65
Budget :	€212,937.64
Description de l'action :	Activités de recherche et de collecte de données
Objet des contrats envisagés :	
Types de contrats :	Contrat-cadre
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	28 ou plus selon les besoins
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Avant 2015
Budget indicatif pour la passation de marché :	€212,937.64